

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :
2020-CC-07-172

Séance du :
17 DECEMBRE 2020

Nombre de Délégués :

- En exercice : 44
- Présents : 34
- Représentés : 6
- Votants : 40
- Absents : 10

Résultats :

- Pour : 40
- Contre : -
- Abstention : -

Secrétaire de séance :
Pierre BOUFFLET

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **jeudi 10 décembre 2020**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LUDMANN Véronique
Madame BENOIST Magalie	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BLOT Laurent	Madame MARTIN Emilie
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur BOULANGER Damien	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre
Monsieur CURTIL Benoît	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame PIERA Pascale
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame REYNAL Sophie
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame ROBERT Marie-Christine
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur LAPIE Dominique	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur LESAGE William	Madame TONDELLIER Viviane

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :

Monsieur FROMENT Daniel donne pouvoir à Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
Monsieur GEOFFROY Rémi donne pouvoir à Madame BENOIST Magalie
Monsieur LEFEVRE Sylvain donne pouvoir à Madame LUDMANN Véronique
Madame LOZANO Michelle donne pouvoir à Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur NOCTON Laurent donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain

Ne siégeait pas à l'assemblée mais était représentée par son suppléant :

Madame JAUNET Christel donne pouvoir à Monsieur GROSPIRON Didier

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur BARON Jean-Marc	Monsieur GRANZIERA Gilles
Madame BONGIOVANNI Julie	Monsieur PATRIA Alexis

Avenant de prolongation des contrats d'assurances statutaires de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 34 présents et 6 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée délibérante que,

Par délibération n° 2018-CC-11-164 en date du 21 décembre 2018, l'assemblée délibérante a déclaré infructueux le lot n°4 – assurances du personnel du marché des assurances. Il a été convenu le recours au contrat « assurance statutaire » GRAS SAVOYE via le Centre de Gestion de l'Oise pour une durée de 2 ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

La pandémie COVID-19 a modifié le calendrier de renouvellement du contrat groupe.

Dans ce contexte particulier, il est proposé de proroger les contrats de 6 mois jusqu'au 30 juin 2021 pour les mêmes garanties et conditions tarifaires :

	Agents titulaires	Agents contractuels
BASE DE CALCUL DES COTISATIONS	Traitement brut indiciaire	Traitement brut indiciaire
	NBI	NBI
	SFT	SFT
	Indemnité de résidence	Indemnité de résidence
	Primes	Primes
	Charges patronales	Charges patronales
COTISATION ANNUELLE	5,90% de la base de calcul	1,75% de la base de calcul
GARANTIES SOUSCRITES	Décès	-
	Accidents du travail sans franchise	Accidents du travail sans franchise
	Maladies imputables au travail sans franchise	Maladies imputables au travail sans franchise
	Congé maladie ordinaire : franchise de 30 jours	Congé maladie ordinaire : franchise de 15 jours
	Congé longue maladie ou congé longue durée sans franchise	Maladie grave sans franchise
	Mi-temps thérapeutique	-
	Disponibilité d'office pour maladie	-
	Allocation d'invalidité temporaire	-
	Adoption, maternité et paternité sans franchise	Adoption, maternité et paternité sans franchise
TAUX DE REMBOURSEMENT	90% des indemnités journalières	100% des indemnités journalières

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par un vote au scrutin ordinaire, par 40 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2018-CC-11-164 en date du 21 décembre 2018 portant signature des pièces relatives au marché d'assurances ;

Vu les deux conventions d'assurance statutaire tripartite GRAS SAVOYE, Centre de Gestion de l'Oise, et Communauté de Communes Senlis Sud Oise :

- CNRACL pour les agents titulaires
- IRCANTEC pour les agents contractuels

Considérant la nécessité de prolonger les conventions d'assurance statutaire tripartite d'une durée de 6 mois jusqu'au 30 juin 2021 ;

DECIDENT A L'UNANIMITE

Article 1 : de proroger les contrats d'assurance statutaire de 6 mois jusqu'à 30 juin 2021 ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes constitutifs de la présente décision ;

Article 3 : d'inscrire les crédits budgétaires correspondants au budget principal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le jeudi 17 décembre 2020,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise